

Partie 1 situation de l'existant

chapitre 1 ; projet d'État des lieux

Thème 1.1 « Les activités maritimes et littorales »

1-1-1. Exploitation des ressources vivantes

1-1-1-1. La pêche

La pêche constitue une filière économique importante (13 % de la flotte de pêche métropolitaine en 2020), exercée par des pêcheurs professionnels français et étrangers. Elle participe au dynamisme local et génère un nombre important d'emplois indirects à terre. Avec un chiffre d'affaires de près de 143 millions d'euros et une valeur ajoutée de 66 millions d'euros en 2020, la flotte de pêche Sud-Atlantique cumule 12% de la richesse nationale. En Nouvelle-Aquitaine, elle présente une double spécificité : plus de 75% des navires mesurent moins de 12 mètres. L'activité se caractérise par une grande polyvalence des métiers (Bassin d'Arcachon), une pêche côtière (La Cotinière, Royan) et estuarienne (centrée sur des espèces de poissons migrateurs de la Gironde et l'Adour) d'espèces à forte valeur ajoutée (bars, soles, maigres, merlu, baudroie...), et une activité de pêche hauturière en dehors des eaux de la façade Sud-Atlantique (Irlande, Espagne, Sénégal, Royaume-Uni) essentiellement dispensée depuis les ports de pêche de La Rochelle et Bayonne.

La pêche française est confrontée à de nombreux défis (manque de vocation avec un déficit de recrutement de marins-pêcheurs, vieillissement des navires et des équipages, connaissance inégale de certains stocks, impact du changement climatique à moyen terme, enjeux de durabilité de l'exploitation de certains stocks et de réduction des impacts sur l'environnement, cohabitation des usages en mer, diversification de la filière, politiques énergétiques), qui peuvent à terme fortement impacter son activité. Ces enjeux font l'objet d'un accompagnement public fort mais limitent la visibilité du secteur sur son devenir. La mise en œuvre d'une stratégie multi-critères des pêches pourrait être un outil pertinent pour mieux soutenir la filière dans les prochaines années.

1-1-1-2. L'aquaculture et la conchyliculture

L'aquaculture regroupe plusieurs formes d'activités, qu'elles soient emblématiques comme la conchyliculture (huîtres, moules, autres coquillages) ou émergentes et limitées à quelques fermes (comme la pisciculture, la pénéculture, la vénériculture). Avec ses deux principaux bassins situés à Marennes-Oléron et dans le Bassin d'Arcachon, la Nouvelle-Aquitaine reste la première région de production conchylicole française et commercialise plus de la moitié des huîtres nationales. En 2020, elle comptait 873 entreprises conchylicoles, soit 276,3 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont 252,9 pour la seule ostréculture. Avec 17 % de la production nationale en Charente-Maritime, la mytiliculture se pratique sur bouchots de la baie de l'Aiguillon aux côtes de l'île d'Oléron et sur filières en eau profonde dans les pertuis Breton et d'Antioche. Enfin, la pisciculture marine ne concerne qu'un très faible nombre d'entreprises de la façade.

Ces activités, vectrices d'emplois et de développement économique sur le littoral, dépendent fortement de l'état du milieu (qualité de l'eau et gestion quantitative) qui peut être impactée par les pollutions anthropiques terrestres et marines parfois accidentelles, la présence d'espèces exotiques, le réchauffement climatique ou encore la gestion amont des eaux. La reconquête ou le maintien d'un bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eau est un enjeu essentiel.

La pratique de l'aquaculture peut aussi avoir des conséquences sur l'environnement et occasionner des conflits d'usages. La gestion des déchets, l'entretien du domaine public maritime et la remise en état après exploitation au regard des gisements naturels et de la sédimentation des bassins (essentiel à Arcachon) sont un gage de développement durable de l'activité. Différents chantiers de valorisation des déchets ostréicoles en aménagements routiers, comblements de carrières et réaménagement d'aires d'accueil (Dune du Pilat) sont à souligner sur la façade. L'accès au foncier dans la bande des cent mètres du littoral, en concurrence directe avec les usages résidentiels et récréatifs, constitue un enjeu majeur pour permettre le développement de l'activité et les nouvelles installations. Face à ces contraintes, l'identification de zones propices pourrait

favoriser l'attractivité et la viabilité de la filière à long terme en améliorant l'image de ce secteur auprès du grand public.

1-1-1-3. La transformation et la commercialisation des produits de la mer

Les circuits de commercialisation et de transformation des produits de la mer sont marqués par la multiplicité de ses sources d'approvisionnement et la grande diversité de ses modes d'exploitation en aval : ventes de gré à gré, vente en hall à marées, vente de matière première aux entreprises de mareyage et vente de produits finis aux opérateurs (poissonneries, grandes surfaces...). Un emploi en mer équivalent à 4 emplois à terre, ce secteur est source de nombreux emplois indirects. Avec ses 5 criées (dont Saint-Jean-de-Luz à la 6^{ème} place française et La Cotinière à la 8^e place) pour une production totale dépassant 20 000 tonnes et une valeur de plus de 85 M€, la façade représente 10 % du volume et 13 % de la valeur des ventes réalisées en halles à marée en France métropolitaine. Le chiffre d'affaires annuel moyen par entreprise est de 32 millions d'Euros, supérieur de plus de 50 % à la moyenne nationale. En raison d'une forte proportion d'espèces à forte valeur ajoutée dans les débarquements (bar, sole...) et d'une bonne valorisation des produits de la pêche (labels, circuits courts), le prix de vente moyen est supérieur au prix de vente moyen national.

Arcachon et la Charente-Maritime constituent les principaux centres de production ostréicoles de France. La production de la façade alimente ainsi les autres façades qui ne produisent pas de naissains. De récents épisodes de surmortalités ont eu de lourdes conséquences sur la production des autres façades.

Enfin, les attentes des consommateurs en termes de qualité des produits et de productions respectueuses de l'environnement sont nombreuses. Pour cela, la modernisation et la diversification de la filière de transformation et commercialisation des produits issus de la mer (compétitivité, valorisation des co-produits, valorisation des initiatives de production durable, maintien du tissu économique local, labellisation et image de marque) pourra s'avérer stratégique, notamment pour préserver la pêche artisanale, développer l'aquaculture ou encore valoriser les produits en circuits courts et assurer sa pérennité.

1-1-2. L'exploitation des ressources non vivantes

1-1-2-1. L'extraction de matériaux

La gestion des gisements et des principaux flux de granulats marins est opérée à l'échelle du Golfe de Gascogne. Sur la façade régionale, les granulats marins sont essentiellement représentés par des sables et graviers et sont principalement utilisés pour le secteur du BTP. À l'échelle de la façade, cette activité compte 2 navires extracteurs qui alimentent les 4 ports de débarquement (La Rochelle, Rochefort-Tonnay Charente, Barzan, Bordeaux) et cinq concessions d'une superficie totale d'un peu moins de 18 km². Ces concessions sont actuellement exploitées sur deux secteurs : Chassiron (4 concessions) et le Platin de Grave. Un permis exclusif de recherche a par ailleurs été délivré au large de l'embouchure de la Gironde. La superficie des concessions devrait être portée à 12 km² à l'issue de la procédure de renouvellement de la concession du Platin de Grave pour les granulats siliceux. En 2021, 1,9 millions de m³ ont été extraits pour une valeur ajoutée de 4,5 millions d'euros. Les granulats marins extraits de ces concessions sont utilisés à plus de 60 % pour les besoins de l'industrie de béton de la Charente-Maritime. Par ailleurs, la filière emploie environ 190 personnes à terre et en mer (emplois directs).

Alors que la demande en granulats reste forte, les enjeux autour de l'extraction de granulats consistent à planifier et encadrer le développement de l'activité afin d'une part, de concilier les usages d'autre part, de concilier les besoins d'extraction avec la protection de l'environnement tout en maîtrisant les impacts des prélèvements sur le trait de côte, et enfin, d'anticiper les besoins de la filière qui sont nombreux au regard de l'attractivité de la façade (production de logements, d'infrastructures et protection des populations).

1-1-2-2. La production d'électricité

L'éolien en mer constitue à horizon 2050 la principale énergie marine renouvelable en termes de potentiel et de production. En Sud-Atlantique, une première étape a d'ores et déjà été franchie en 2022 avec le projet de parc éolien en mer au large d'Oléron (AO7) qui est composé d'un parc de 1GW dont la mise en service est prévue à horizon 2032 et d'une extension pour la réalisation d'un second parc de 1GW. A eux deux, ils produiront l'équivalent des besoins en électricité de plus de la moitié des habitants de Nouvelle-Aquitaine et seront raccordés en courant continu au réseau électrique très haute tension.

La planification énergétique intégrée à la planification maritime à venir établira le besoin de développement de parcs complémentaires en Sud-Atlantique à l'horizon 2050 dans un souci de production d'électricité décarbonée, de lutte contre le changement climatique, de sécurité et d'indépendance énergétique du pays. La France compte développer au plan national 50 parcs pour une puissance de 45 GW. La façade Sud-Atlantique contribuera à l'objectif national à hauteur de 7 à 11 GW. Le développement d'une telle filière constitue aussi une réelle opportunité pour les entreprises de la façade, notamment dans la perspective de création d'emplois futurs.

D'autres énergies marines renouvelables sont au stade de la recherche. L'ouverture du site expérimental bordelais pour l'essai d'hydroliennes SEENEOH témoignent de ce potentiel. Le phare de Cordouan est en passe d'expérimenter l'autonomie énergétique. La Communauté d'Agglomération du Pays Basque et la Région Nouvelle-Aquitaine se sont associés dans le cadre de programme euro-région pour lancer une étude amont de caractérisation d'un site houlomoteur sud-aquitain au large de Biarritz. A des stades de développement encore peu avancés, en raison de technologies dont il reste à démontrer la faisabilité ou de coûts élevés, leur maturité et leur gisement ne permettent aujourd'hui pas une production électrique similaire à celle issue de l'éolien en mer.

La conciliation du développement des énergies marines renouvelables avec les activités existantes et futures, notamment le maintien de la pêche et de l'aquaculture, constitue un enjeu majeur pour la façade.

Ajouter une mention à une annexe dédiée à l'éolien en mer

1-1-2-3. Les activités pétrolières et gazières

D'importants champs de pétrole se trouvent enfouis sous les eaux de certains lacs côtiers aquitains, comme ceux de Cazaux/Sanguinet ou de Parentis. Ce dernier est le plus gros champ d'huile français. Au milieu des années 2000, sa production totale s'élevait à près de 30 millions de tonnes. Le bassin d'Arcachon est également le siège de forages de pétrole avec plusieurs gisements exploités (plus de 150 000 tonnes par an).

Bien que l'exploitation d'hydrocarbures soit progressivement interdite en France d'ici 2040 en-application de la loi dite « Hydrocarbures » du 30 décembre 2017 qui prévoit la fin progressive de la recherche et de l'exploitation d'hydrocarbure liquide et gazeux sur le territoire national, la demande d'exploitation de 8 nouveaux puits de forages pétroliers sur la concession située à La Teste-de-Buch a reçue un avis favorable.

Dans un contexte géopolitique complexe, la France, comme beaucoup d'autres pays, cherche à diversifier ses sources d'approvisionnement en énergie.

La directive européenne 2014/94 demande aux Etats membres de l'union européenne de se doter d'un cadre d'action de déploiement des combustibles alternatifs (gaz naturel liquéfié, hydrogène, alimentation électrique), au plus tard fin 2025 dans les principaux ports européens. L'hydrogène pourra ainsi jouer un rôle essentiel pour atteindre la neutralité carbone en 2050, en particulier pour les secteurs industriels ou de la mobilité qui n'ont pas d'autres solutions pour se décarboner (sidérurgie, cimenterie, mobilité lourde..). Toutefois, la production d'hydrogène en mer n'est à ce stade pas privilégiée.

1-1-3. Le transport maritime et les ports de commerce

Ce secteur recouvre les activités portuaires et les activités de transport de marchandises et de passagers. Le transport maritime représente près de 90 % des flux de marchandises et le transport de passagers en mer et au fluvial s'intensifie, notamment avec les escales sur Bordeaux, les bacs de Gironde qui assurent des services traversiers entre les deux rives de l'estuaire ou encore les navires à passagers qui complètent la flotte dans les départements de Charente-Maritime et sur le Bassin d'Arcachon .

La façade Sud-Atlantique compte deux grands ports maritimes, Bordeaux et La Rochelle, et comprend également deux pôles portuaires décentralisés : le port de Bayonne et l'ensemble portuaire de Rochefort Tonnay-Charente, principalement axés sur le commerce.

Les ports de Bordeaux et La Rochelle se classent respectivement en 6e et 7e places des grands ports maritimes français en termes de trafic global de marchandises. Avec environ 9 millions de tonnes de transit chaque année, le trafic du port de La Rochelle se répartit principalement entre les filières des céréales (45%) et les produits pétroliers (28%). Avec un trafic de l'ordre de 7 millions de tonnes de marchandises par an et une croissance de 10,3% en 2021, le transit des hydrocarbures constitue la première filière du port de Bordeaux suivie des céréales et graines oléagineuses.

Dans leur ensemble, les zones d'activité industrialo-portuaires génèrent près de 11 000 emplois directs et assurent le transit de plus de 20 millions de tonnes de marchandises chaque année, principalement à l'origine (exportation de produits agricoles) ou à destination de l'économie régionale (hydrocarbures et matières premières industrielles).

Les activités portuaires représentent une grande diversité de métiers de services aux navires ou aux marchandises. Soumis à de fortes contraintes de coûts du fait d'une concurrence mondiale exacerbée, les ports de la façade sont en compétition avec les flux routiers au détriment des modes ferroviaire et fluvial. L'amélioration de la continuité logistique des infrastructures de transport (connexion à leur hinterland par le développement du fret ferroviaire ou le transport fluvial, recherche d'une complémentarité renforcée des espaces et activités portuaires) favorisera le développement économique des ports pour mieux les intégrer dans leurs territoires.

Pour gagner en compétitivité et utiliser leurs différences complémentaires en termes d'espaces et activités portuaires, les quatre ports se sont associés en 2022 autour d'Aquitania Ports Link avec la Région et la Chambre de Commerce de Nouvelle Aquitaine. Elle a pour objet de coordonner et promouvoir les échanges sur des thématiques telles que la communication, le numérique, la multimodalité et la décarbonation. L'un des enjeux communs sera de concilier le maintien et le développement des activités portuaires et de transport maritime avec leur contribution aux objectifs de transition écologique et énergétique. Les quatre ports ont ainsi répondu de manière coordonnée à un appel d'offres de l'ADEME sur la préparation des infrastructures portuaires à l'accueil des futurs chantiers liés à l'éolien offshore.

La décarbonation des ports et de la flotte maritime de transport constitue un autre enjeu fort et essentiel dans l'adaptation au changement climatique. L'accent est mis sur les énergies vertes (GNL, hydrogène) dans un objectif de transition écologique et dans le cadre de la construction de nouvelles zones industrielles et logistiques. La construction maritime devra également s'y conformer tant dans la forme des bateaux que leurs propulsions. A titre d'exemple, la Stratégie de décarbonation du Port de Bordeaux, ambitionne de devenir un « hub vert » dans les prochaines années dans l'objectif de pouvoir produire 1 GW d'électrolyse par an d'ici 2030 et d'accroître sa production en hydrogène décarboné.

1-1-4. Les travaux maritimes

1-1-4-1. Les travaux publics maritimes

Sont considérés comme travaux publics maritimes :

- les travaux d'infrastructures en mer et sous-marins à l'exception des câbles sous-marins et de la production

d'électricité, les opérations de dragage ;

- les travaux publics de protection contre les inondations, la submersion marine et la gestion du trait de côte contre l'érosion ;
- la construction, la rénovation et l'entretien des installations portuaires (digues, quais, pontons, formes de radoub, etc).

Ces travaux permettent, d'une part, de gérer le trait de côte afin de protéger les populations et les installations de toutes natures implantées sur le littoral contre les submersions marines et l'érosion côtière et, d'autre part, de répondre aux besoins du transport maritime, de la pêche et de la plaisance.

Sur la façade Sud-Atlantique, cette filière est fortement influencée par le dragage des ports d'estuaire (Gironde, Adour...), notamment ceux du Grand port maritime de Bordeaux et de Bayonne, et les projets d'investissements portuaires qui fournissent ses principaux marchés. Le chenal de navigation est un élément essentiel pour le port car la diminution des hauteurs d'eau liée aux apports sédimentaires nécessite des interventions de dragage pour garantir l'accès en toute sécurité des navires aux installations portuaires. Sans ces opérations quotidiennes à la charge des ports, le port de Bordeaux perdrait 70% de son trafic. Les opérations de dragages, réalisées dans le cadre des travaux portuaires, sont encadrées et intègrent, de manière précise, leurs impacts environnementaux. Si la majeure partie des sédiments est immergée, certains font l'objet d'une gestion à terre en vue d'une valorisation, d'un stockage ou d'un traitement. La recherche doit donc se poursuivre pour valoriser les sédiments dont la qualité ne serait pas compatible avec un maintien dans le milieu naturel.

Parmi les projets structurants sur la façade, le Préfet de Charente-Maritime a autorisé en juin 2020 les travaux de La Rochelle Port horizon 2025 (développement du terminal Chef de Baie, création du terminal de l'anse Saint-Marc 3, l'aménagement de la Repentie et des accès nautiques).

1-1-4-2. Les câbles sous-marins

L'activité câblière comprend trois sous-activités : la fabrication, la pose et la maintenance de câbles sous-marins de télécommunications et de transport d'énergie électrique. En France métropolitaine, cette activité représente en 2020 un chiffre d'affaires de 1 489 millions d'euros pour une valeur ajoutée de 44 millions d'euros et un nombre d'emplois estimé à 1 317.

De nombreux câbles sous-marins sont présents dans la sous-région marine Golfe de Gascogne mais sont davantage concentrés en façade Nord Atlantique-Manche Ouest.

Un projet d'interconnexion électrique d'intérêt européen, à échéance 2025 entre la France et l'Espagne, doit permettre d'améliorer la sécurité d'approvisionnement et de réduire les émissions de CO2. Cette liaison de 400 km dont 280 km en sous-marins permettrait d'atteindre 5GW d'interconnexion.

Le développement de l'éolien en mer implique des perspectives pour les raccordements terrestres des champs éoliens, notamment pour le projet AO7 au large de l'île d'Oléron. Ces perspectives sont tout aussi indispensables au gestionnaire de réseau de transport d'électricité afin qu'il puisse anticiper sur le long terme les besoins de développement du réseau électrique en mer et à terre et permettre l'accueil de ces grandes puissances d'énergie. La planification conjointe de la production et du réseau EMR est particulièrement utile afin d'éviter la surconsommation de la ressource foncière et maritime utile aux raccordements et aux atterrages sur les zones littorales, alors que ces ressources sont à la fois rares et écologiquement sensibles.

1-1-5. La construction navale et nautique

Ce secteur regroupe les activités de construction et réparation de navires civils (de commerce, de pêche et de

services), de petits navires militaires, de bateaux de plaisance et de démolition navale (démantèlement et recyclage des navires), soit plus de 1200 emplois et 400 000€ de chiffres d'affaires. Les ports, notamment ceux de Bordeaux et La Rochelle, offrent des outils d'assèchement et des écosystèmes d'entreprises performants, essentiels pour accueillir ces activités (construction, réparation, transformation, démantèlement...). Très diversifiées sur la façade, les industries navales et nautiques se concentrent sur trois zones : le littoral charentais et notamment La Rochelle qui se spécialise dans le nautisme, le bassin d'Arcachon et la région de Bordeaux qui axent leur activité sur le nautisme professionnel et la grande plaisance, la côte basco-landaise qui représente le premier pôle européen de l'industrie des sports de glisse.

Composé principalement de PME et de TPE de taille artisanale mais aussi quelques grands acteurs de renommées internationales (Chantier CNB, entreprise OCEA, Chantier naval Couach/Dubourdieu, Rhéa Marine..) et de marques à forte notoriété (Dufour Yachts, Fontaine Pajot), cette filière génère d'importantes retombées économiques (Quicksilver, Rip Curl...) et touristiques pour la région.

Compte tenu des enjeux sensibles autour de la transition écologique au sein de l'Union européenne, l'adaptation technique, technologique et réglementaire de la flotte et de toute l'activité de production des TPE/PME représente un défi pour la filière. Toutefois, la part de ses exportations étant très importantes (environ 60-70%) notamment vers le Moyen Orient, ce secteur reste sensible à la conjoncture internationale et à des normes différenciées hors de l'Union européenne. Pour se démarquer, l'innovation demeure au cœur de ses préoccupations pour inscrire la filière dans une démarche de transition numérique, énergétique et écologique (modes de propulsion propres et décarbonées, écoconception, économie circulaire,...). A ce propos, la question de la déconstruction des navires en fin de vie constitue un enjeu majeur de diversification et une nouvelle opportunité d'emplois pour cette filière.

1-1-6. L'Action de l'État en Mer

De nature interministérielle, l'action de l'État en mer est assurée par les services de l'Etat, en charge de 45 missions en mer centrées sur la sécurité et la sûreté maritime.

La sécurité maritime est liée à la protection des personnes et de l'environnement. Elle couvre la sauvegarde de la vie humaine, l'assistance des navires en difficulté et la lutte contre les pollutions maritimes.

La sûreté maritime recouvre la prévention et la lutte contre les actes illicites à l'encontre des navires, des personnes, des installations portuaires ou en mer.

Ainsi, l'optimisation des moyens de surveillance maritime et la consolidation d'un cadre réglementaire destiné à intégrer le recours aux nouvelles technologies (drones, navire autonome...) constituent un enjeu fort pour la façade.

1-1-7. La défense et la sécurité

La défense et la sécurité s'inscrivent dans la mission générale de sauvegarde maritime, de défense et de protection des intérêts de la France en mer, ou depuis la mer.

Les activités de défense s'inscrivent dans un contexte de menaces qui pèsent sur les mers et les littoraux. En particulier :

- l'atteinte à la souveraineté et aux intérêts nationaux des États côtiers ;
- l'intégrité des populations en mer et sur le littoral.

Pour faire face à ces menaces, les armées ont pour mission de contrôler, du large vers le littoral, les espaces maritimes et aériens bordant les approches du territoire. Elles contribuent ainsi à la mise en oeuvre de la stratégie nationale de sûreté des espaces maritimes actualisée et adoptée en 2019. Cette stratégie offre un

cadre national interministériel cohérent afin de lutter contre l'insécurité maritime en s'appuyant sur une analyse des risques et des menaces maritimes. Le contexte géostratégique en constante évolution (accroissement de la menace terroriste en mer, militarisation des océans, augmentation des trafics illicites.

Les armées ont des interactions quotidiennes avec l'ensemble des acteurs du monde maritime. Pour mener à bien certaines missions d'intérêt national, des zones d'exclusion contraignant de manière temporaire ou permanente les autres usages en mer peuvent être définies.

Concernant la façade Sud-Atlantique, les activités de défense en mer sont caractérisées par des opérations et des essais menés dans des zones dédiées. Les essais sont principalement réalisés par la délégation générale de l'armement (DGA) sur des sites à terre et des zones en mer au large de la Gironde et des Landes.

1-1-8. Les loisirs

1-1-8-1. La pêche de loisir

Sur la façade Sud-Atlantique, la pêche maritime de loisir est une activité ancienne qui représente environ 13 % de l'ensemble des sorties de pêche réalisées à l'échelle nationale (4^{ème} façade maritime). Cette activité a produit environ 186 M€ de dépenses en 2017. Elle regroupe une importante diversité de pratiques : pêche à pied, pêche du bord, pêche embarquée (bateau, kayak) et chasse sous-marine. Elle présente quelques spécificités locales comme la pêche aux filets fixes sur l'estran ou les écluses à poissons. Ce loisir représente un atout pour le cadre de vie des résidents et attire les usagers plus occasionnels.

S'apparentant à une activité de masse sur certaines zones littorales de la façade, elles ont des impacts sur les ressources halieutiques, les espèces non exploitées et les habitats (hermelles, hippocampes, zostères, etc.). La réglementation peut être différente d'un département à l'autre sans que cela soit systématiquement justifié par les spécificités environnementales ou locales. Cette disparité de la réglementation peut être nuisible à sa lisibilité et donc à son application. Ces activités font l'objet de différentes actions d'amélioration des connaissances, de sensibilisation et de limitation des impacts afin de répondre aux enjeux environnementaux des espaces fréquentés.

1-1-8-2. La plaisance et les sports nautiques

La plaisance et les loisirs nautiques constituent une part importante de l'activité économique et touristique de la façade Sud-Atlantique directement liée à la mer. La façade abrite quatre bassins emblématiques pour le nautisme et la navigation de plaisance : la Mer des Pertuis avec le plus grand port de plaisance de la région et le premier port métropolitain avec 4700 places aux Minimes à la Rochelle, le bassin d'Arcachon avec 2700 anneaux au ponton et sur corps morts pour le port d'Arcachon, l'estuaire de la Gironde et le Pays basque. Les conditions de navigation particulièrement difficiles entre ces 4 bassins (houle, courants) impliquent une pratique concentrée autour des ports d'attache et zones de mouillage. En 2019, 72 ports étaient recensés sur l'ensemble de la région.

Le dynamisme de cette filière est principalement porté par le nautisme qui est actuellement confronté à des enjeux nouveaux (changements de pratique de navigation, encombrement des ports, vieillissement des navires). Les activités de plaisance constituent un vecteur potentiel de transition écologique, énergétique et numérique à saisir par des changements de pratiques et/ou des équipements plus durables. Le surf est aussi une activité emblématique de la région avec plus de 10 000 licenciés, soit la moitié des licences sportives de France, et quelques 700 000 pratiquants.

De nombreuses autres activités (kayak de mer, stand-up paddle, kitesurf, dériveurs, catamaran, planche à voile, surf, plongée sous-marine...) s'y déploient, permettant un important levier de sensibilisation au milieu marin. La bonne cohabitation de ces différents usages nécessite un développement mutuel de l'information entre ces acteurs pour des pratiques plus sûres.

Au-delà de l'adaptation de la capacité portuaire, il importe aux acteurs portuaires d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans une logique de planification des projets de développement, en intégrant les usages nouveaux ou en développement.

1-1-9. Tourisme côtier et maritime

Par la qualité paysagère de ses espaces naturels, l'existence de sites emblématiques internationalement connus et le patrimoine de ses stations balnéaires, le littoral néo-aquitain est une destination touristique majeure, le troisième espace littoral le plus touristique de France (17 % de l'offre totale d'hébergement, 69 millions de nuitées en 2019).

Le tourisme est une ressource économique importante pour la façade puisqu'il représente plus de la moitié des emplois de l'économie maritime de la région. Cette économie a cependant été impactée par la crise sanitaire de 2020. En effet, si les enjeux liés au tourisme, avant la crise sanitaire, portaient principalement sur la qualité de l'eau, la sensibilisation des vacanciers au respect de l'environnement, une proposition d'une offre plurielle et diversifiée ainsi que sur une augmentation des labellisations Pavillon Bleu, les conséquences économiques du Covid 19 ont fait évoluer les priorités (relance de l'emploi touristique, reprise du chiffre d'affaires de l'hôtellerie et de la restauration, difficulté d'embauche pour le secteur, tensions sur le marché immobilier). Les grands incendies de forêts de 2022 imposent également de s'interroger sur les usages et les pratiques sur les territoires littoraux.

Ainsi, la conjonction entre des enjeux écologiques forts et des risques amplifiés par les effets du changement climatique (érosion côtière, feux de forêt...) nécessite de tenir compte de l'importance de la préservation et de la valorisation du patrimoine et des paysages du littoral, tout en les conciliant avec les capacités d'accueil des infrastructures, la fréquentation touristique croissante et l'évolution de la demande.

Par conséquent, l'aménagement est un sujet crucial qui contribue à la fois à la gestion de l'espace et celle des risques, tout en assurant la pérennité de l'attractivité et du développement économique touristique. La pédagogie auprès des résidents et/ou estivants est également à développer afin d'améliorer leur appréhension des enjeux en présence et de permettre le maintien du tourisme dans un contexte de concurrence fort entre les différentes régions littorales.

1-1-10 Gestion et contrôle de l'environnement marin

Depuis quelques années, les politiques en faveur de la protection des milieux marins sont en développement avec notamment la désignation puis la gestion d'aires marines protégées (AMP). La stratégie nationale pour les aires protégées 2030 fixe un objectif de 30% de couverture du territoire national en AMP et de 10 % en zone de protection forte (ZPF). Depuis 2015, le ministère en charge de l'environnement et de la mer pilote la politique nationale de contrôle des activités pour la protection de l'environnement marin, afin de garantir l'atteinte des objectifs de conservation. Un plan de contrôle et de surveillance à l'échelle de la façade Sud-Atlantique fixe ainsi les priorités de contrôle et mobilise l'ensemble des unités de contrôle dont celles de l'Action de l'État en mer. Les objectifs chiffrés de ce plan de contrôle sont déclinés à l'échelle départementale.

1-1-11. Activités littorales à dominante terrestre

1-1-11-1. L'agriculture et la sylviculture littorales

Première région agricole et forestière de France, la Nouvelle-Aquitaine présente une grande diversité de production (grandes cultures, viticulture, élevage) et le plus grand massif forestier d'Europe, celui des Landes de Gascogne. En 2020, la façade compte 27 013 exploitations agricoles (-21,7% par rapport à 2010) pour une SAU de 1 190 461 ha (-1,8%). L'emploi du secteur agricole diminue fortement, passant de 52 383

UTA en 2010 à 45 035 UTA en 2019 (-14%). Les exploitations agricoles des communes littorales sont généralement de petite taille et pourvoyeuses de nombreux emplois mais les exploitations de plus de 100 ha ont progressé de 20,6 % par rapport à 2010. À l'échelle de la façade Sud-Atlantique, au sein des départements littoraux, 3 114 exploitations sont engagées dans l'agriculture biologique en 2020. Ce sont surtout les filières agricoles et bois-papier du littoral Sud-Atlantique qui contribuent à la vitalité de l'économie locale et à la richesse des territoires.

L'agriculture littorale joue un rôle dans la structuration et l'entretien des paysages, la conservation d'une biodiversité spécifique et la prévention des incendies. Elle participe du patrimoine culturel régional.

L'agriculture est aussi source de pressions pour le milieu marin à travers l'utilisation de substances chimiques responsables de pollutions diffuses, de substances nutritives à l'origine de l'eutrophisation, de l'écoulement d'eau en provenance des bassins versants et enfin via les prélèvements en eau qui réduisent les apports d'eau douce dans les eaux côtières.

Face à la concurrence des usages du sol, l'accès au foncier constitue un enjeu important de l'agriculture littorale. La prise en compte du lien terre-mer apparaît indispensable dans la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau du fait de l'impact des activités agricoles sur le milieu marin.

Les espaces forestiers sont quant à eux majoritaires sur la façade mais la filière du bois rencontre des difficultés liées notamment à la concurrence internationale, aux différentes tempêtes de ces dernières années ou aux récents incendies. La préservation des forêts dunaires constitue un enjeu fort compte tenu de ses spécificités au regard de la biodiversité, de la protection de l'arrière-pays ou de l'accueil du public.

Afin de lutter contre la diminution des surfaces forestières naturelles du littoral Sud-Atlantique, des dispositifs réglementaires ont été mis en place ainsi que des initiatives de valorisation et de diversification des produits sylvicoles et des débouchés de la filière.

1-1-11-2. L'industrie

A l'échelle du bassin hydrographique Adour-Garonne (soit Nouvelle-Aquitaine et Occitanie), 52 000 entreprises des secteurs des industries extractives et manufacturières étaient recensées en 2016, pour un emploi total de plus de 442 000 ETP et une valeur ajoutée de 29,6 milliards d'euros, en hausse de 45 % par rapport à 2010. À l'échelle des départements littoraux de la façade Sud-Atlantique, 517 établissements, toutes activités industrielles confondues, sont classés ICPE en 2022. Secteur phare de l'industrie de la région, les industries agroalimentaires (hors artisanat commercial) regroupent près de 2 000 entreprises du secteur privé et coopératif pour un chiffre d'affaires net de près de 12 milliards d'euros.

Au regard des autres façades, la façade Sud-Atlantique se caractérise par une industrie peu développée, mais qui reste diversifiée dans cinq secteurs d'activités principaux : l'agroalimentaire, la métallurgie, la pharmaco-chimie, l'industrie du bois et du papier et la fabrication d'équipements électriques et électroniques, notamment dans l'aéronautique. A l'échelle des communes littorales, l'industrie représentait en 2013, 8.8 % des emplois pour environ 19 728 salariés, dominés par la métallurgie et la fabrication de produits métalliques (21.8 %). En 2016, on comptait 442 000 salariés à l'échelle de la façade, soit environ 16 % des emplois nationaux.

Les activités industrielles et notamment les secteurs de l'industrie du bois, du papier et de l'imprimerie, la métallurgie, la fabrication de produits métalliques et l'agroalimentaire sont de potentielles sources de pollution, notamment par les écoulements d'eau en provenance des bassins versants. L'intégration par le secteur industriel des problématiques environnementales, particulièrement la gestion des déchets et des rejets, est primordiale pour le milieu marin.

Les ports prennent en compte les aménagements nécessaires pour faire face au changement climatique et contribuent à la décarbonation de l'économie en accueillant les industries de demain et en permettant la mutation des industries actuelles.

1-1-11-3. L'urbanisation de la frange littorale

La frange littorale de Nouvelle-Aquitaine offre des paysages exceptionnels par leur taille, leur qualité et leur diversité : îles (Ré, Oléron, Aix, Madame), marais (Brouage), paysage dunaire (dune du Pilat), lagunes (Arcachon), estuaires (Charente, Gironde), étangs (girondins, landais), corniches rocheuses (Pays-Basque).

Du fait de son attractivité notamment sur la période estivale, la façade Sud-Atlantique subit de fortes pressions liées à la concentration des populations résidentielle et touristique, et aux activités en découlant, et connaît, par conséquent, un fort taux d'artificialisation et un étalement urbain qui se fait au détriment des terres agricoles et des milieux naturels et forestiers. Ce phénomène est d'autant plus marqué dans les communes littorales des Pyrénées-Atlantiques, de la Charente-Maritime et sur le Bassin d'Arcachon. La pression foncière ainsi engendrée entraîne aussi une production accrue d'eaux usées et de déchets, pour lesquels les stations de traitement ne sont pas toujours suffisamment dimensionnées.

Face à ces constats, un des principaux enjeux pour les communes littorales est donc de maintenir leur attractivité touristique, en diminuant l'artificialisation et le niveau des risques associés d'une part, et en diversifiant et élargissant leur offre touristique tout au long de l'année d'autre part.

L'aménagement du territoire ne peut toutefois plus être appréhendé que sur la seule frange littorale qui tend à saturation, notamment en matière de foncier et de mobilité. De fait, la pérennité de l'activité touristique, qui dépend en grande partie des politiques publiques de protection et/ou de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel local, pose la question d'une éventuelle réorganisation des activités et aménagements davantage dans les espaces rétro-littoraux qui disposeraient de capacités d'accueil et de développement avérées pour faire face au recul du trait de côte.

La maîtrise de l'urbanisation, en lien avec la capacité d'accueil des territoires littoraux, représente un défi pour la façade.

Thème 1.2. « Écosystèmes marins et littoraux »

1.2.1 Éléments descriptifs de la façade

La façade Sud-Atlantique comporte une grande richesse d'habitats marins et littoraux.

Le golfe de Gascogne est particulièrement représentatif des habitats sédimentaires qui occupent plus de 95 % des habitats marins. On distingue les côtes girondine, landaise et le plateau continental sous influence océanique et les zones plus abritées (pertuis, baies et estuaires), milieux plus ou moins envasés, où se développe une diversité d'habitats propice au développement de la vie aquatique : les plus grands herbiers français de zostères (48 % des herbiers de zostère naine de France se trouvent dans le bassin d'Arcachon et plus de 1 300 ha sont situés dans la mer des Pertuis), des récifs d'hermelles, les Prés-salés (3 300 ha au sein de la mer des Pertuis et Panache de la Gironde et 800 ha au sein du Bassin d'Arcachon) et d'autres habitats de surfaces plus limitées : bancs de maërl, huîtres plates. La côte basque, par ses falaises plongeant dans l'océan contraste également avec le littoral sableux des landes et de la Gironde. On y retrouve de nombreux récifs et l'imposant Gouf de Capbreton, dont la particularité est sa proximité avec la côte. En effet, seuls 30 canyons côtiers, dont le Gouf de Capbreton, sont répertoriés dans le monde.

Ces habitats côtiers sont enrichis par les panaches fluviaux de l'Adour, de la Charente et du plus grand estuaire d'Europe qu'est la Gironde. Ces zones d'interface terre-mer constituent des secteurs de nourriceries et de frayères privilégiés pour les espèces halieutiques.

Plus au large, on retrouve plusieurs particularités géomorphologiques :

- Le plateau de Rochebonne, pics rocheux au sein du plateau continental présentant une diversité exceptionnelle d'habitats ;
- Au large, des structures de roches carbonatées formées par des émissions de méthane froid (unique en France) ;
- À la rupture du plateau continental (talus), les canyons de la façade Sud-Atlantique, zone remarquable de biodiversité, sont particulièrement riches en gorgones, crinoïdes, éponges et huîtres.

Ainsi, la diversité et la richesse de ces milieux sont propices au développement de zones fonctionnelles pour les espèces marines. La façade Sud-Atlantique possède une responsabilité européenne pour la conservation des sept espèces de poissons migrateurs vivant alternativement en eaux douces et en eaux salées: le saumon, la lamproie, la grande alose et l'alose feinte, l'esturgeon européen, la truite de mer et l'anguille. Les effectifs y sont très significatifs. Plus particulièrement, la mer des Pertuis et l'Estuaire de la Gironde accueillent les derniers effectifs d'esturgeon européen (100 % des effectifs naturels).

La façade Sud-Atlantique joue également un rôle majeur pour le maintien des populations d'oiseaux marins tout au long de l'année. Cinq sites d'hivernage, au sein de la mer des Pertuis et du bassin d'Arcachon, sont répertoriés comme présentant des effectifs importants au niveau international. À titre d'exemple, 25 % de la population mondiale des bernaches à ventre sombre hiverne sur le Bassin d'Arcachon. En période de nidification, la mer des Pertuis accueille 10 % de la population nationale des avocettes élégantes. Au large, des espèces remarquables comme le puffin des Baléares (menacé au niveau mondial) sont présentes.

Concernant les mammifères marins, le Sud du golfe de Gascogne constitue une zone majeure pour les grands cétacés (baleines à bec, rorqual commun, globicéphale noir, cachalot), les concentrations d'espèces observées sont parmi les plus fortes d'Europe. La dernière campagne nationale de survol aérien des mammifères marins a permis de mettre en évidence des populations de dauphins communs, stables mais plus diffuses à l'échelle du Golfe de Gascogne et composées de plus petits groupes d'individus.

Enfin, plusieurs espèces d'élaosmobranches (raies et requins) présentant des statuts de conservation très défavorables au niveau mondial, sont présentes au sein du bassin d'Arcachon et de la mer des Pertuis jusqu'au plateau de Rochebonne.

1.2.2 Évaluation de l'état écologique des milieux marins et littoraux

Plusieurs directives européennes définissent le bon état écologique des milieux marins et littoraux. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) vise un bon état écologique et chimique des eaux côtières et de transition ; la Directive Habitat Faune Flore (DHFF) et la Directive Oiseaux (DO) ont pour objectif un bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ; la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) fixe 11 descripteurs pour définir le bon état des eaux marines.

Dans ce cadre, de nombreuses mesures telles que les schémas (directeurs) d'aménagement et de gestion des eaux, les aires marines protégées et plusieurs plans de lutte contre les pollutions diffuses, contre les macro-déchets, ou pour la continuité écologique, ont été déployées par les acteurs dans le cadre d'outils locaux de planification de la mer et du littoral. Ces mesures sont intégrées ou s'articulent avec le plan d'action du DSF. Un important suivi de l'évolution de l'état écologique est mené par la mise en place de différents réseaux de surveillance. Ils sont présentés dans le 3^e volet du DSF, intitulé « dispositif de suivi ».

Ces outils ont pour objectif de développer et de partager la connaissance, de promouvoir des pratiques respectueuses des milieux marins et de protéger ces milieux marins et littoraux.

Un résumé des résultats de l'évaluation pour la façade Sud-Atlantique est disponible en **annexe 2** pour l'ensemble des descripteurs.

Ces résultats montrent que le milieu marin de la façade Sud Atlantique, soumis à d'importantes pressions, n'est actuellement pas en bon état écologique. Il est donc nécessaire de renforcer les efforts à la fois pour protéger et pour restaurer les écosystèmes marins, de manière à préserver les services écosystémiques vitaux qui y sont associés. Sur la base des évaluations et dans le cadre du processus de planification maritime, des actions concrètes pour réduire les pressions sur le milieu marin ont déjà été mises en place et continueront à être développées. Réduire les pressions sur le milieu marin implique en particulier d'encadrer, sur une base volontaire ou réglementaire, les activités humaines là où leur impact met en péril l'état écologique des espèces et des habitats. A ce titre, les aires marines protégées et la mise en place de zone de protection forte constituent un outil privilégié pour l'atteinte du bon état écologique du milieu marin. Ces éléments font l'objet d'une **annexe dédiée (DMO partie 1,3 de la page 14 à 22).**

Articulation SNAP maritime ? Synthèse du BEE?

Thème 1-3. Les sites, paysages et le patrimoine naturel

1-3-1 Les sites et les paysages de la façade

La façade Sud-Atlantique est composée d'une grande variété de paysages et d'espaces littoraux découlant de l'histoire géologique du territoire. En Charente-Maritime, les îles des Pertuis Bretons et Charentais (Ré, Oléron, Aix, Madame) font face à des zones humides (vasières et marais) ou à des forêts de production. L'estuaire de la Gironde, le plus grand d'Europe, délimite ensuite la frontière avec le département du même nom. Marquée par les vestiges du Mur de l'Atlantique, la côte sableuse et rectiligne de Gironde se poursuit dans les Landes après une interruption au niveau du Bassin d'Arcachon et de sa célèbre Dune du Pilat. La côte landaise présente également une particularité mondiale avec le Gouf du Capbreton (canyon sous-marin). Enfin, les côtes rocheuses du Pays basque bénéficient d'une identité forte, avec notamment la présence de nombreuses grottes sous-marines. Façonnés par les éléments naturels, ces paysages très attractifs ont été transformés par des aménagements notamment liés au tourisme et à l'accroissement de la pression urbaine. Ils subissent de surcroît l'impact de l'érosion côtière.

Le littoral Sud-Atlantique possède également un patrimoine culturel très diversifié (phares, stations balnéaires, villages ostréicoles, navires historiques, patrimoine sous-marin, etc) et de nombreux sites classés au titre d'un intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque : Dune du

Pilat, Marais Poitevin, Estuaire de la Charente, Marais de Brouage. La protection de ces paysages littoraux est donc indispensable, au regard notamment de leurs composantes naturelle, historique et culturelle très riches.

Une prise en compte des usages et dynamiques du littoral est donc essentielle puisque l'implantation de nouvelles activités sur le littoral et/ou en mer (éolien, station d'atterrage...) peut engendrer des problèmes de covisibilité et conduire à reconsidérer l'occupation des sites en fonction des activités susceptibles d'y être développées. Les politiques d'aménagement du territoire contribuent à la prise en compte de ces évolutions, notamment par la mise en place de réglementations et de dispositions visant la protection des milieux marins, terrestres et à l'interface terre-mer.

L'inscription des fortifications de Vauban en 2008 et du phare de Cordouan en 2021 au patrimoine mondial de l'UNESCO, sont également de bons exemples de protection, impliquant des restrictions d'activités aux alentours des sites.

Par ailleurs, la valorisation du potentiel patrimonial et paysager du littoral est un enjeu majeur qui participe à l'identité et à l'attractivité du territoire. Ainsi, la poursuite du classement des sites remarquables permet d'en assurer une protection renforcée.

1-3-2 La gestion du DPM et le libre-accès au rivage

La vocation des espaces est définie par la planification en mer. La préservation de l'état naturel du rivage a été consacrée par la loi « Littoral » du 3 janvier 1986. Une gestion durable et intégrée du domaine public maritime naturel (DPMn) articulée avec la gestion du trait de côte (recul prévisible du trait de côte du fait de l'érosion naturelle amplifiée par le changement climatique) constitue une politique publique de fort enjeu.

Le DPMn de la façade Sud-Atlantique est un espace sensible et convoité géré par l'Etat. Selon la vocation de ces sites et espaces, il peut faire l'objet d'interventions du Conservatoire du littoral et de délégations de gestion aux personnes publiques ou privées. Siège de nombreux usages et occupations, il est au centre de différents objectifs de développement durable des activités économiques littorales, de maîtrise foncière, de prévention des risques naturels et sanitaires et de préservation de l'environnement et du patrimoine naturel côtier et marin.

Pour assurer le libre accès aux rivages, il est nécessaire d'assurer les servitudes longitudinale et transversale de passage des piétons et l'ouverture de portions de sentier du littoral par la gestion partagée de son aménagement et de son entretien, ainsi qu'en informant le public sur son cheminement.

Thème 1-4. Les risques

Les communes littorales de la façade Sud-Atlantique sont soumises à de nombreux aléas (inondation, submersion marine, érosion, mouvements de terrain, feux de forêts, événements accidentels, pollutions, etc.) qui, au regard d'enjeux croissants (habitations, activités économiques, etc.), conduisent à un niveau de risque élevé sur la frange littorale.

L'érosion côtière concernant près d'un tiers du littoral de Nouvelle-Aquitaine, sa prise en compte dans les démarches de planification doit permettre d'assurer une plus grande résilience des territoires littoraux. Le partenariat régional en cours depuis 1996 pour l'Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine (OCNA) et 2009 pour le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Littoral, y contribue par différents aspects tels que l'accompagnement des collectivités à la mise en œuvre de démarches locales d'aménagement du territoire ou de gestion de risques (stratégies locales de gestion de la bande côtière) et la facilitation à la mise en œuvre des dispositions de la loi Climat et Résilience d'août 2021.

43 communes sont concernées en Nouvelle-Aquitaine et doivent réaliser une cartographie d'évolution du trait de côte à court (0-30 ans) et long (30-100 ans) termes afin de pouvoir mobiliser les outils spécifiques prévus par la loi.

La façade concentre également de nombreuses activités industrielles, génératrices de risques technologiques tels que ceux notamment liés à la centrale nucléaire du Blayais. Certaines d'entre elles sont en outre situées sur des zones à forts risques naturels. Ainsi, la mise en place de mesures de sûreté appropriées et une surveillance accrue représentent des enjeux prioritaires.

Des mesures réglementaires, telles que des plans de prévention des risques technologiques, ont ainsi été mises en place afin d'assurer la sécurité des populations et des biens.

Le littoral présente également une sensibilité particulière aux risques sanitaires, du fait de sa situation d'interface entre différents milieux (marin, fluviaux, estuariens et terrestres), de la multiplicité des activités potentiellement polluantes et de l'importance de la population. Ainsi, afin de répondre aux forts enjeux de santé publique, des profils de vulnérabilité et des dispositifs d'alertes ont été mis en place pour évaluer la sensibilité des zones de baignade aux pollutions et prévenir les risques éventuels. À titre d'exemple, suite à des constats de troubles respiratoires potentiellement liés à sa présence, un programme de surveillance de l'abondance de la microalgue marine *Ostreopsis* spp. a été mis en place en 2021 dans les eaux de baignade du Pays basque pour évaluer et gérer les risques associés aux activités récréatives pendant la période estivale. Ces démarches doivent être poursuivies pour les zones conchylicoles et zones de pêche afin de mieux connaître le milieu et définir des mesures de protection et d'amélioration de la qualité des eaux dans le but de garantir le maintien de l'ensemble des usages.

Le développement de la culture du risque au sein des populations littorales, permanentes et saisonnières, est primordial et doit permettre de mieux appréhender les évolutions à venir compte tenu du changement climatique (développement des micro-algues toxiques, de bactéries, de virus, élévation du niveau de la mer...).

Les projections en termes de changement et réchauffement climatique prévoient une augmentation accrue des risques naturels :

- de submersion marine et inondations par une augmentation du niveau de la mer, de la fréquence des tempêtes et événements extrêmes,
- de feux de forêt, y compris sur l'estran, de part le massif forestier très développé sur la façade
- d'intrusion saline dans les nappes souterraines exploitées en frange littorale par une augmentation des prélèvements souterrains, pouvant conduire à l'arrêt irréversible de leur utilisation, et très vite limiter les ressources en eau.

Enfin, la fréquence et l'intensité des événements climatiques, combinées à l'accroissement de la population et de l'activité économique littorale nécessitent une démarche de réflexion globale et concertée pour assurer la protection des populations. Plusieurs engagements tels que la mise en oeuvre de stratégies nationales ou régionales de gestion du risque (stratégie de gestion de la bande côtière et stratégie de gestion du risque inondation notamment), ont été pris et doivent être poursuivis au niveau local.

/!\ Penser à changer la légende de la photo correspondante à l'article = il s'agit d'une photo de Biscarrosse et non de Soulac...

/!\ Vérifier les liens hypertextes vers l'évolution du TDC et la vulnérabilité aux risques littoraux (« page non trouvée »)

Thème 1-5. La connaissance, la recherche, l'innovation et la formation

1-5-1 Recherche et innovation

La recherche nécessite l'acquisition de données. Pour cela, différents programmes, bases de données et dispositifs de suivi sont menés sur les problématiques variées du littoral Sud-Atlantique, dont le patrimoine naturel marin et l'évolution de trait de côte. L'essor des sciences participatives permet en outre de fournir de nouvelles données, soulever de nouvelles questions et créer un réseau d'alerte et de surveillance d'un nouveau genre. La masse de données ainsi recueillies nécessite d'être bancarisée et valorisée pour identifier, développer et partager les connaissances nécessaires à la gestion de la politique maritime littorale de la façade.

Par ailleurs, des programmes de recherche variés et interdisciplinaires sont menés par les différents organismes de recherche de la façade (notamment les unités mixtes de recherche du CNRS et des Universités de Bordeaux et La Rochelle, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, l'IFREMER, l'INRAE et le LabEx COTE, etc.). Ces structures portent parfois des programmes de recherche nationaux ou locaux spécifiques sur les milieux marins. Par exemple, le GIP littoral accompagne la mise en réseau et l'information des acteurs. CAPENA apporte entre autres une expertise technique et scientifique aux acteurs des filières pêche et aquaculture, ainsi qu'aux acteurs publics et privés. Les parcs marins mettent également en œuvre des observatoires et des programmes de suivi des milieux et des espèces faunistiques. Le groupement d'intérêt scientifique littoral basque fait émerger, quant à lui, des projets de recherche et développement en adéquation avec les besoins des collectivités à l'échelle transfrontalière. Un projet de pôle océanographique aquitain visant à regrouper différents acteurs de la recherche littorale a été relancé en 2023. La mise en réseau des acteurs régionaux est un enjeu majeur afin d'améliorer les connaissances sur les milieux marins et de permettre le développement durable des activités.

Pour la façade Sud-Atlantique, au vu du tissu économique diversifié, l'innovation, notamment dans le secteur de la construction navale très sensible à la demande internationale, est un défi majeur. L'introduction de la dimension environnementale au sein des différentes filières constitue un enjeu fort qui permettra l'essor d'une croissance bleue respectueuse des milieux marins. Le Port de Bordeaux et les acteurs de l'eau ont initiés la mise en place de jumeaux numériques du fleuve, avec pour objectif de créer un référentiel commun de modélisation des impacts du changement climatique.

1-5-2 Formation maritime

Sur la façade Sud-Atlantique, des établissements d'enseignement maritime (lycée maritime de la Rochelle et Ciboure, lycée de la mer de Bourcefranc et Gujan-Mestras) délivrent un large panel de formations maritimes. Dispensées par la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue, ces dernières permettent d'exercer des fonctions aussi bien au pont qu'à la machine dans tous les secteurs professionnels (pêche, cultures marines, commerce, plaisance) et à plusieurs niveaux de responsabilité. Au-delà des métiers de navigants, de nombreux métiers de la mer sont représentés en Nouvelle-Aquitaine grâce à une offre de formation variée (maintenance nautique, plasturgie et composites...), également offerte dans l'enseignement supérieur (BTS ou formations universitaire de haut niveau). D'autre part, des structures publiques en partenariat avec les professionnels délivrent des formations plus spécifiques aux loisirs nautiques (le CREPS de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec les professionnels des loisirs nautiques comme la Fédération Française de Surf, l'UCPA etc. pour les moniteurs de surf ou de plongée sous-marine, la Ligue de voile de Nouvelle-Aquitaine pour les moniteurs de voile).

Depuis 2015, la formation professionnelle maritime fait l'objet d'une profonde réforme afin d'adapter et moderniser les référentiels au plus près des métiers. En effet, les filières maritimes de navigant, et notamment celles de la pêche et des cultures marines, souffrent d'un manque d'attractivité. Or, pour assurer la continuité de certaines activités professionnelles et faire face aux nouveaux métiers promis par l'émergence de nouvelles technologies (nautisme, production d'énergie), les besoins sont considérables et les formations qui correspondent à ces métiers conditionnent dès aujourd'hui la pérennité et la maîtrise des savoir-faire. Le gouvernement a donc mis en place une politique d'attractivité des métiers de la mer. Déclinée en 2022 en Sud-Atlantique dans le cadre du plan de relance, différents porteurs de projets emblématiques de la façade ont été mobilisés autour d'actions concrètes (site internet dédié à l'orientation, salons/forums, capsules multimédia, podcast...) pour adapter les formations des métiers de la mer d'aujourd'hui à ceux de demain et

améliorer la communication.

Pour répondre aux enjeux de formations adaptées à la réalité des métiers et des besoins en Sud-Atlantique, différentes actions ont été engagées. A titre d'exemple, un partenariat entre la région et les autorités académiques (éducation nationale, DRAAF) a été conclu pour élaborer une carte des formations, et ainsi répondre aux besoins des entreprises. Ces travaux devraient s'intensifier dans les années à venir pour se préparer aux besoins futurs (comme les métiers de l'éolien en mer ou ceux autour des nouveaux modes de propulsion, de la déconstruction, de l'économie circulaire...) et faire face à l'évolution du marché de l'emploi.

1-5-3 Sensibilisation

Un grand nombre d'actions de sensibilisation des usagers de la mer et du grand public sont menés par les services et opérateurs de l'État ainsi que par les collectivités territoriales, les professionnels de la mer, les acteurs des sports nautiques dont les fédérations nautiques sportives et les associations qui œuvrent pour la protection de l'environnement marin. A titre d'exemple, plusieurs aires marines éducatives existent sur la façade pour faire découvrir ces milieux en impliquant les élèves autour d'un projet pédagogique et écocitoyen de connaissance et de protection du milieu marin.

D'autre part, la Nouvelle-Aquitaine compte 5 Centre Permanents d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) sur son littoral. Ce réseau associatif labellisé agit en faveur du développement durable soit en accompagnant les territoires au service des politiques publiques et des projets d'acteurs (collectivités, entreprises ..), soit par des actions de sensibilisation et d'éducation de tous à l'environnement. A titre d'exemple, la campagne « L'écho de nos gestes, pour une plaisance responsable » est une initiative destinée à promouvoir auprès des usagers et des professionnels de l'océan des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. Pour cela, le CPIE Seignanx-Adour des Landes est ambassadeur depuis 2016.

Enfin, par leurs projets structurants et les études d'impact menées, les acteurs professionnels dont les industriels contribuent grandement à améliorer l'état des connaissances sur les milieux marins et favorisent par leurs activités la sensibilisation de tout un chacun aux espaces maritimes et littoraux.

Thème 1-6. Les initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral **PARTIE A PRÉCISER AVEC LE NATIONAL**

1-6-1 Le cadre juridique

Dans le cadre de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, a été mise en place la stratégie nationale pour la mer et le littoral. Le document stratégique de façade a également été créé à cette occasion.

L'article L219-3 du code de l'environnement en précise l'ambition. Le document stratégique définit les objectifs de la gestion intégrée de la mer et du littoral et les dispositions correspondant à ces objectifs, pour chacune des façades maritimes délimitées par la stratégie nationale pour la mer et le littoral, dans le respect des principes et des orientations posés par celle-ci.

En pratique, le DSF est l'outil qui organise pour la première fois une réelle planification permettant de couvrir l'ensemble de l'espace maritime sous juridiction nationale et des activités de toute nature s'y rapportant. Il vient à ce titre instaurer une cohérence d'ensemble que ne peuvent assurer les planifications sectorielles.

1-6-2 Les outils de planification

La planification de l'urbanisme dispose de plusieurs outils stratégiques comportant différentes mesures ou orientations relatives au littoral ou au domaine maritime (Plan local d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale..).

Au sein de ces documents d'urbanisme, la prise en compte du littoral et du domaine maritime est théoriquement assurée, avec une articulation entre les documents d'échelle différente. Dans la pratique, on constate une faible intégration des enjeux littoraux et maritimes dans les projets de planification communaux et inter-communaux, ainsi qu'une faible prise en compte des interactions entre les milieux et activités terrestres et maritimes.

Sur la façade Sud-Atlantique, l'enjeu de l'interface entre le domaine public maritime et les espaces terrestres est primordial, notamment pour garantir la qualité de l'eau en frange littorale. Il doit être traité dans les différents documents de planification, en particulier les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGEs).

Le DSF est le cadre de référence, à l'échelle de la façade, pour la planification de l'espace maritime et de l'interface terre mer, dans un objectif de gestion intégrée de l'espace littoral et maritime. Il doit permettre, au-delà de son opposabilité aux documents de rang inférieur, d'accompagner les collectivités et porteurs de projets dans leur démarche de planification

Thème 1-7. Interactions entre activités et environnement

Interactions entre activités

De nombreuses activités s'exercent en mer et sur le littoral sur le domaine maritime, générant des interactions. Ces dernières peuvent être compatibles spatialement et/ou temporellement ou au contraire source de conflits d'usages.

La temporalité des activités est essentielle à considérer dans le cadre de la planification de l'espace maritime. Deux facteurs structurants sont à prendre en compte : la saisonnalité (ouverture de la pêche pendant une période spécifique ; transport maritime et tourisme : activité plus ou moins importante selon la période) et une temporalité propre à chaque projet (énergies marines renouvelables : phase de chantier, de fonctionnement, de démantèlement ; aquaculture...). Ainsi, des activités peuvent être incompatibles à une période de l'année et cohabiter parfaitement le reste du temps.

Sur la façade Sud-Atlantique, deux territoires apparaissent particulièrement comme des zones de conflits potentiels compte tenu du nombre élevé d'activités en présence : le secteur de la mer des pertuis et le bassin d'Arcachon. Ces zones sont également marquées par une forte saisonnalité des activités : la fréquentation touristique durant la période estivale rend les conflits d'usage d'autant plus forts notamment entre les professionnels et les autres usagers de la mer.

L'implantation grandissante des parcs éoliens nécessite une analyse spécifique sur la cohabitation/conciliation des usages selon les différentes phases du projet. En effet, le déploiement de l'éolien doit s'opérer de concert avec les activités préexistantes comme la pêche, le trafic maritime ou les activités relevant de la défense nationale. La planification et la concertation avec les acteurs concernés devront favoriser les co-usages et compenser le cas échéant les secteurs impactés (EMR et transports /ports / sécurité, lien avec la restauration des écosystèmes marins, tourisme / zones récréatives de baignades avec la pêche et l'aquaculture etc.). Si certaines activités peuvent sembler incompatibles sur une même zone, la planification de l'espace permet de gérer cette incompatibilité. A contrario, les EMR peuvent être considérées comme étant en synergie avec les ports, du fait des activités portuaires qu'elles génèrent et des besoins d'espaces à terre nécessaires à la construction puis à l'entretien et au démantèlement des installations offshore, ainsi que pour la décarbonation des activités économiques des zones industrialo-portuaires.

A ce titre, si l'activité conchylicole ou la proximité de stations balnéaires imposent la limitation de certaines activités (dragage, clapage, EMR), la détermination des règles d'usages permet de concilier l'ensemble des activités y compris récréatives et de tourisme (baignade..).

De la même façon, dans les secteurs de la côte sableuse et de la côte basque, les activités de pêche professionnelle et les activités récréatives et touristiques sont tout à fait compatibles entre elles, sous réserve de prise en compte réciproque et du respect de la réglementation.

En plus des interactions entre activités purement maritimes, on note également l'existence d'enjeux terre-mer entre ostréiculteurs et agriculteurs liés à la gestion de la ressource en eau. Les ostréiculteurs sont dépendants de la qualité et de la quantité d'eau qui leur parvient via les cours d'eau. Ainsi, l'utilisation, en amont, de la ressource en eau, impacte directement la production ostréicole en aval. Ces questions sont d'autant plus marquées en période de sécheresse où les quantités d'eaux prélevées pour l'irrigation des cultures sont plus importantes qu'en temps normal. La multiplication des événements climatiques majeurs (fortes pluies) peut engendrer des débordements des stations d'épuration et impacter la qualité des coquillages entraînant des interdictions de commercialisation et des fermetures. Le recours aux intrants chimiques nuit également à la bonne qualité de l'eau et a des conséquences sur l'activité conchylicole de la façade maritime.

Enfin, les interactions entre habitat résidentiel de bord de mer et activités professionnelles nécessitant la proximité immédiate de la mer sont générateurs de conflits potentiels.

Un autre enjeu, commun à l'ensemble des activités maritimes et littorales, est la disponibilité des "accès à terre" qui peut entraîner des conflits d'usages, ou être générateurs de nuisances néfastes à d'autres activités. Les zones côtières qui accueillent des activités professionnelles de pêche et d'aquaculture, sont des zones de fortes interactions entre activités professionnelles (pêche, aquaculture) et de loisir (plaisanciers, pratiquants de sport nautique), avec l'émergence possible de conflits, notamment en période estivale. De même, des tensions entre plaisance et navigation ou pêche récréative peuvent avoir des enjeux similaires en termes de conditions de sorties (plongée versus chasse sous-marine ou pêche embarqué, motonautisme versus voiles, jet ski versus reste des usagers). La conciliation spatiale et temporelle est à rechercher quand ces activités sont pratiquées au sein d'un même espace.

Ainsi, l'ensemble du développement économique a vocation à s'appuyer sur une approche écosystémique privilégiant la recherche de synergie et la collaboration entre les acteurs, pour envisager les co-usages.

Interactions entre activités et environnement

La réduction du transfert des polluants, déchets et effluents depuis leur source à terre puis en mer, constitue un élément central de la politique de protection des milieux marins. Les politiques de gestion de l'eau et de lutte contre les pollutions à l'échelle des bassins versants doivent être menées de concert, pour permettre la réduction des effluents agricoles, industriels et domestiques. La problématique majeure des plastiques doit également être traitée dans une logique de réduction à la source.

Ajouter lien avec les fiches AES sur les interactions entre les activités maritimes, les habitats et les espèces (cf mail OFB : doc de référence produit en 2016 pour le DSF précédent)